

28.09.2001 - 16:52 Uhr

## **Congrès à Zurich: les proches des détenus, des victimes oubliées?**

Lucerne (ots) -

Dans quelle situation se trouvent les proches des détenus? Quelles sont les possibilités d'aide à leur disposition? Ces questions étaient au centre des débats du congrès organisé par le Groupe Réformes en matière pénale de Caritas. Le congrès s'est terminé vendredi le 28 septembre à la Paulus-Akademie de Zurich.

Les proches des détenus sont indirectement affectés par la détention, notamment sur les plans psy-chique, social et économique. Il n'existe pas un domaine de l'existence qui ne soit pas touché par les conséquences d'une détention, a estimé Martin Vinzens, directeur de l'établissement pénitentiaire de Saxerriet. Les mesures coercitives s'adressent bien sûr à des individus et non à la collectivité, mais ils ont des influences sur le système social dans son ensemble.

D'autre part, il est important qu'un réseau social existe pour la resocialisation des détenus, afin d'éviter des récidives. Il existe des corrélations évidentes entre la récidive et un manque de liens avec les proches, la famille ou d'autres personnes de contact. Des études empiriques le montrent très bien, comme l'a souligné le Prof. Hans-Jörg Albrecht, directeur du "Max-Planck- Instituts für Ausländisches und Internationales Strafrecht" de Fribourg en Brisgau. Les proches jouent un rôle fondamental dans la transformation de buts punitifs en véritables mesures de prévention.

C'est la raison pour laquelle les participants ont regretté que les proches des contrevenants à la loi ne soient pas pris en compte dans la loi sur l'aide aux victimes. Ils risquent ainsi d'être oubliés. En effet, les discussions en matière de politique criminelle se focalisent actuellement sur le rapport entre l'auteur du délit et la victime.

Les participants au congrès ont également fait remarquer que des effets négatifs pour les proches d'un auteur de délit peuvent être réduits par le choix des sanctions et par des décisions judiciaires des autorités responsables de la procédure. Il existe ainsi dans de nombreux cas des alternatives à la détention, notamment le travail d'utilité publique, la semi-détention ou l'utilisation de bracelets électroniques.

Le Groupe Réformes en matière pénale propose donc que les proches des auteurs de délit soient mieux pris en compte et qu'une collaboration avec eux soit établie. Il serait également judicieux de mieux coordonner les aides à disposition comme les équipes thérapeutiques et les services sociaux des établissements pénitentiaires avec la liberté surveillée.

Contact:

Prof. Franz Riklin, président du Groupe Réformes en matière pénale, tél. +41 79 504 13 10.